



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE A L'APPUI DE LA DEMANDE

| OPERATIONS FUNERAIRES CONCERNEES | PIECES CONSTITUTIVES |
|---|---|
| Prestations du service extérieur des pompes funèbres (Article R.2223-57 du CGCT) | <p>1°) <u>FORMULAIRE DE DEMANDE D'HABILITATION</u> indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none">- la dénomination de l'opérateur funéraire,- la forme juridique de l'opérateur funéraire,- l'activité de l'opérateur funéraire,- l'état-civil, le domicile et la qualité de représentant légal et du responsable de l'établissement.- le siège de l'opérateur funéraire- LA LISTE DES ACTIVITES pour lesquelles l'habilitation est demandée. <p>2°) <u>UN EXTRAIT récent</u> du registre de commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers si l'entreprise y est immatriculée.</p> <p>3°) <u>LES JUSTIFICATIFS</u> attestant que la régie, l'entreprise, l'association ou l'établissement est à jour au regard des impositions de toute nature et les cotisations sociales. (attestation délivrée par les services fiscaux en matière fiscale : impôt sur le revenu ou sur les sociétés, TVA - attestations URSSAF, ASSEDIC, CNAM, Pôle emploi, caisse mutuelle régionale des travailleurs indépendants, cotisations de retraites et retraites complémentaires...)</p> <p>4°) LES ATTESTATIONS INDIVIDUELLES justifiant que le dirigeant et les agents satisfont aux conditions minimales de capacité professionnelle (se reporter à l'annexe).</p> <p>5°) UN EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE (Bulletin n° 3) du dirigeant de la régie, de l'entreprise, de l'association ou l'établissement (article L2223-24) ainsi que copie de sa pièce d'identité</p> <p>6°) <u>L'ETAT à JOUR</u> du personnel employé par la régie, l'entreprise, l'association ou l'établissement (copie du registre du personnel certifié conforme par le dirigeant).</p> |
| Utilisation et gestion d'une chambre funéraire | <p>Les pièces indiquées de 1 à 6 complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'attestation de la conformité de la chambre funéraire aux prescriptions réglementaires de moins de 6 mois délivrée par un organisme de contrôle accrédité (articles R2223-59 et D2223-87),• la copie de l'arrêté préfectoral de création (article R2223-74),• le certificat de propriété ou la copie du contrat de location, ou le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune. |

| | |
|--|---|
| <p align="center">Gestion d'un crématorium</p> | <p>Les pièces indiquées de 1 à 6 complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la copie de l'arrêté préfectoral de création (article L2223-40), • l'attestation de conformité du crématorium aux prescriptions réglementaires délivrée par le directeur général de l'ARS (articles R2223-61 et D2223-109), • pour l'entreprise privée gestionnaire d'un crématorium, copie du contrat de délégation avec la commune. |
| <p>Transport de corps avant mise en bière --- Transport de corps après mise en bière</p> | <p>Les pièces indiquées de 1 à 6 complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la dernière attestation de conformité du véhicule délivrée par un organisme de contrôle accrédité (art. R2223-58), (le caractère récent du document n'est plus exigible depuis le 19 juin 2020). • la copie du certificat d'immatriculation avec les mentions « VASP - FG FUNER » (art. D2223-113 et D2223-119), • le certificat de propriété (copie des factures d'achat) ou copie du contrat de location ou de mise à disposition temporaire du véhicule. |
| <p>Transport de corps avant mise en bière effectué par un établissement de santé public ou privé</p> | <p>Les pièces indiquées au 1 et 4 (sauf pour le dirigeant) complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'attestation de conformité des véhicules aux prescriptions réglementaires <u>de moins de 6 mois</u> délivrée par un organisme de contrôle accrédité, • la copie du certificat d'immatriculation avec les mentions « VASP – FG FUNER » (art. D2223-113 et D2223-119), • le certificat de propriété (copie des factures d'achat) ou copie du contrat de location ou de mise à disposition temporaire du véhicule. |
| <p align="center">Soins de conservation</p> | <p>Les pièces indiquées au 1, 2, 3, 5 et 6 complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le document attestant de la détention du diplôme national de thanatopracteur. |

| | |
|--|---|
| <p>Transport de corps avant mise en bière --- Transport de corps après mise en bière</p> | <p>Les pièces indiquées de 1 à 6 complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la dernière attestation de conformité du véhicule délivrée par un organisme de contrôle accrédité (art. R2223-58), (le caractère récent du document n'est plus exigible depuis le 19 juin 2020). • la copie du certificat d'immatriculation avec les mentions « VASP - FG FUNER » (art. D2223-113 et D2223-119), • le certificat de propriété (copie des factures d'achat) ou copie du contrat de location ou de mise à disposition temporaire du véhicule. |
| <p>Transport de corps avant mise en bière effectué par un établissement de santé public ou privé</p> | <p>Les pièces indiquées au 1 et 4 (sauf pour le dirigeant) complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'attestation de conformité des véhicules aux prescriptions réglementaires <u>de moins de 6 mois</u> délivrée par un organisme de contrôle accrédité, • la copie du certificat d'immatriculation avec les mentions « VASP – FG FUNER » (art. D2223-113 et D2223-119), • le certificat de propriété (copie des factures d'achat) ou copie du contrat de location ou de mise à disposition temporaire du véhicule. |
| <p>Soins de conservation</p> | <p>Les pièces indiquées au 1, 2, 3, 5 et 6 complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le document attestant de la détention du diplôme national de thanatopracteur. |